



18-2025

DELIBERATION N°7
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 25 Février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq, 25 février à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2025

Présents : Didier CHAMBON, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, , Isabelle BRUNEL, Serge LOMBARDIN., Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Jean LESQUIR, Elisabeth LAFANECHERE.

Absents excusés : Julien DELHEUR (donne pouvoir) christophe VACHERON (donne pouvoir à Didier CHAMBON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : compte de gestion et compte administratif CCAS 2024

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Millet Frédéric, président du CCAS,

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2024 dressé par le trésorier de la commune,

Les bordereaux de mandats et les bordereaux de titres de recettes,

Et vu notamment les tableaux faisant ressortir le résultat budgétaire et le résultat d'exécution du Budget CCAS (voir ci-dessous), résultats identiques à ceux du Compte Administratif 2024,

Etat de consommation des crédits			
Dépenses		Recettes	
Prévisions	11.500,00 €	Prévisions	11.500,00 €
Réalisations	7.764,61 €	Réalisations	7.533,14 €
Fonctionnement	3.735,39 €	Fonctionnement	3.966,86 €
Prévisions	0,00 €	Prévisions	0,00 €
Réalisations	0,00 €	Réalisations	0,00 €
Investissement	0,00 €	Investissement	0,00 €

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le trésorier, visé et certifié Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Approuve, après délibération et vote à mains levées, le compte de gestion 2024.

Pour donner suite à la validation du compte de gestion, le conseil municipal se fait valider le compte administratif 2024

CNE ST GEORGES H.VILLE - BUDGET C.C.A.S. - CA - 2024

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	7 764,61	7 533,14	7 215,39	A1 6 983,92
Investissement	0,00	0,00 (2)	0,00	A2 0,00
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	7 764,61	7 533,14 (3)	7 215,39	A3 6 983,92

	RESTES A REALISER (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	6 983,92
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	6 983,92

Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2024 par le visé et certifié Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Approuve, après délibération et vote à mains levées, le compte administratif 2024.

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND



Transmis au représentant de l'Etat le : 03/03/2025

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03 /03/2025